



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un legs à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Musée d'ethnographie

(Du 29 août 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, notre Conseil souhaite soumettre à l'approbation de votre Autorité le legs d'une collection d'art extra-européen au Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN). Décédé en 2015, Rudolf Schindler a constitué une collection de plus de 700 œuvres rassemblées auprès de marchands d'art suisses et européens, depuis les années 1950. Artiste, professeur puis directeur de l'Ecole d'arts visuels de Berne et Bienne, il a en parallèle rassemblé des œuvres d'art aujourd'hui conservées au Musée Jenisch de Vevey. Concernant les œuvres extra-européennes, M. Schindler et sa compagne ont décidé de se tourner vers le MEN, avec lequel le collectionneur avait déjà tissé des contacts.

Il convient de préciser que cette proposition de legs n'a été assortie d'aucune charge ni condition particulière. Le notaire mandaté pour la succession ainsi que la compagne de Rudolf Schindler ont confirmé ce qui précède.

1. Rudolf Schindler (1914-2015)

Peintre, dessinateur, graveur, sculpteur, professeur puis directeur de l'Ecole d'arts visuels de Berne et Bienne, Rudolf Emil Schindler a également été un collectionneur passionné. Il a réuni une collection d'œuvres d'art articulée autour de trois axes : le premier est consacré aux estampes japonaises, le deuxième s'attache aux œuvres de Ferdinand Hodler et le troisième rassemble des statuettes et des masques extra-européens. Une grande majorité de cette catégorie est principalement constituée d'objets provenant d'Afrique. Ceux-ci sont avantageusement complétés par des pièces d'archéologie précolombienne, des miniatures arabo-musulmanes sur papier et des tissus coptes.

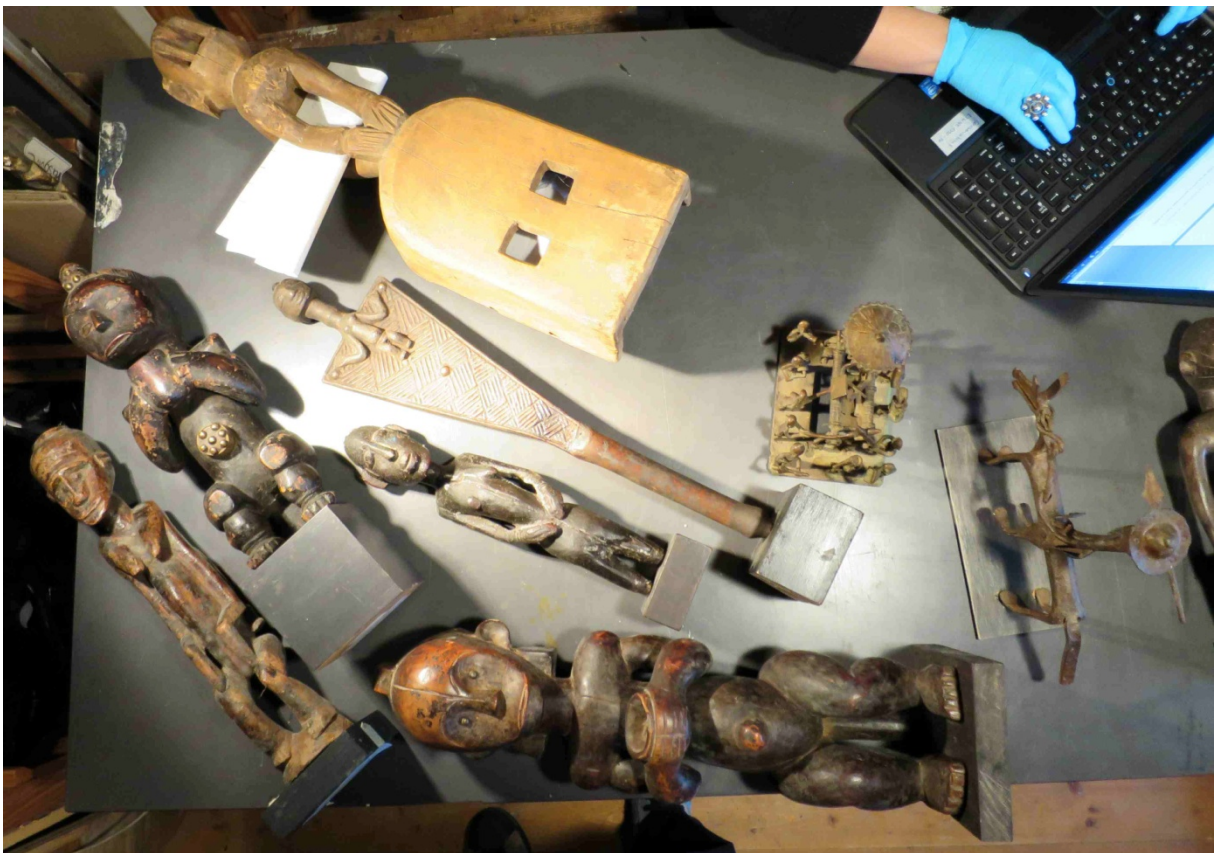


Diverses statues et un masque en provenance d'Afrique de l'Est

Selon l'historienne de l'art Emmanuelle Neukomm, les collections constituées par Monsieur Schindler ont été menées en parallèle mais sont toutefois pensées de manière autonome. C'est la raison pour laquelle, le notaire chargé de la succession a contacté le MEN, institution à même de conserver les objets extra-européens.

L'ensemble a principalement été acquis auprès d'antiquaires suisses et parisiens ou lors de ventes aux enchères. Selon la compagne du collectionneur, Madame Verena Wälti, beaucoup de ces œuvres ont été achetées lors de leurs voyages à Paris, en Citroën 2 CV. Mais, contrairement aux importantes collections de peinture, ces objets étaient exposés dans toutes les pièces de la maison, accompagnant les propriétaires dans leur vie quotidienne.

Entre les années 1950 et 2000, Rudolf Schindler, profondément intéressé par l'art africain, a acquis des centaines d'objets sur lesquels il a intensément travaillé et retravaillé. Collectionneur très méticuleux, il examinait ses objets, les classait et les étudiait pour mieux les comprendre et les identifier.



Divers objets (masques, statues) d'Afrique Centrale et de l'Est, parmi lesquelles deux figures de reliquaire fang (Gabon)

La grande majorité des pièces sont accompagnées d'étiquettes qui indiquent la provenance, la datation et les informations concernant leur achat. Il a fréquemment ajouté des données bibliographiques qui fournissent des références comparatives. Ces précieuses indications montrent le lien fort que le collectionneur a établi avec ses objets. Pour les pièces les plus prestigieuses, l'artiste de Ligerz a réuni en petits fichiers les informations dont il disposait, accompagnées de photographies ou de croquis. Certaines fiches comportent également des rapports d'analyse de laboratoires scientifiques.

En tant qu'artiste, M. Schindler a trouvé – dans ce monde extra-européen – une source d'inspiration qui a nourri sa démarche créative, une démarche marquée par une approche visionnaire. Figure singulière du paysage culturel biennois et excellent connaisseur de Ferdinand Hodler¹, Rudolf Schindler était, avant tout, un collectionneur insatiable.



Figurines précolombiennes

¹ Dès 1955, il a acheté des dessins de ce dernier à sa veuve Berthe Hodler-Jacques, puis à ses descendants. Il a ainsi acquis une extraordinaire collection de plus de 600 œuvres du grand artiste bernois. Le 31 octobre 2014, il en fait don au Musée Jenisch à Vevey.

2. La proposition de legs

Le premier contact officiel de M. Schindler avec le Musée d'ethnographie de Neuchâtel remonte en 1962 lors de l'exposition «Art précolombien». Parmi les nombreux objets exposés figuraient deux pièces de sa collection. Dans un courrier du 23 janvier 1963, Jean Gabus, alors directeur du Musée, le remercie de sa collaboration.

En 2015, le notaire chargé de la succession a envoyé un courriel au directeur du MEN afin de proposer le legs de la collection. Le choix du Musée se base sur la relation établie entre 1962 et 1963. La prise de contact faite par le notaire a donné suite à une visite au domicile de feu Monsieur Schindler, le 2 septembre 2015. Le but de ce déplacement à Ligerz était d'évaluer l'intérêt de la collection pour le MEN. Dès lors, des déplacements réguliers ont suivi ; ils ont permis de produire un inventaire précis des objets constituant l'ensemble.

La qualité de la collection a immédiatement convaincu la direction et les collaborateurs du MEN. Constitué de 766 objets, l'ensemble présente une grande cohérence avec les pièces conservées au Musée, dont le point fort reste l'Afrique, et enrichit les collections puisqu'une grande quantité des objets du legs provient d'Afrique de l'Ouest, partie du continent sous-représentée dans les réserves. A cela s'ajoutent des pièces précolombiennes qui complètent avantageusement les collections américaines ainsi qu'un ensemble de miniatures arabo-musulmanes qui apportent un volet neuf aux collections.

L'estimation précise de la collection est difficile à faire dans la mesure où la valeur du marché des objets ethnographiques fluctue. Nous avons donc fait une moyenne entre les objets les plus prestigieux et ceux qui sont moins cotés sur le marché de l'art et proposé une valeur moyenne de CHF 1000.- par pièce. Par ce calcul, nous arrivons à une estimation totale de CHF 766'000.-.

Cet ensemble de très grand intérêt pour le MEN est légué sans aucune condition spécifique qui ne corresponde déjà au traitement des collections. Les demandes des donataires coïncident avec les conditions que le Musée applique aux objets qu'il conserve. Il s'agit tout d'abord de garantir les conditions-cadres pour la préservation des pièces, de donner accès aux chercheurs qui s'intéressent aux collections et aux fonds d'archives du MEN. Il est encore question de coopérer avec des établissements tiers pour des prêts ou pour la préparation de publications. De plus, le Musée Jenisch de Vevey, qui a déjà reçu les collections iconographiques de M. Schindler, sera informé de la

présence de cet ensemble au MEN. Le but étant de garder les informations concernant la cohérence des legs du collectionneur et de faciliter les échanges d'informations pour encourager des collaborations futures.

Installée dans les réserves du MEN, cette collection devrait occuper une surface de 8 m³, ce qui ne constitue pas un souci majeur au niveau de l'espace utilisé dans les réserves. Ce type de rangement permet de garantir une bonne gestion des objets, en adéquation avec les visées de conservation préventive en vigueur au MEN. Les mesures nécessaires quant à la couverture d'assurance ont par ailleurs été prises.

Plusieurs pièces appartenant à ce legs seront exposées dans l'exposition de réouverture de la Villa de Pury.

3. Conclusion

Notre Conseil est honoré de pouvoir proposer à votre Autorité l'acceptation de ce don d'un ensemble d'art extra-européen qui enrichira les collections du Musée. Il transmet ses remerciements à la Famille de Monsieur Schindler pour ce geste très généreux.

Nous vous proposons, par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce legs avec reconnaissance en adoptant l'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 29 août 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant un legs à la Ville de Neuchâtel
en faveur du Musée d'ethnographie

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Monsieur Rudolf Emil Schindler, concernant une collection de 766 objets d'art extra-européen.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.